

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT DE CHOLET
COMMUNE DE VILLEDIEU LA BLOUERE
Séance du Conseil Municipal du : 2 mars 2011

Convocation du : 22 février 2011

Affichage du : 9 mars 2011

Le deux mars deux mil onze à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, après convocation légale, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOMPAS, Maire, en séance ordinaire du mois de mars

Présents : ABLINE Daniel, BLAZEIX Thérèse, BOMPAS Jean Paul, CHESNE Guy, CHEYRONNAUD Jean Pierre Luc, DAVY Christelle, DENECHERE Jean Pierre, FIGUREAU Colette, GALLARD Bernard, GOHIER Christophe, JAMIN Pierre Yves, LERSTEAU Marie, MERAND Jean Charles, POULAIN Isabelle, RAFFEGEAU Claude, SAMSON Claude, SAMSON Yoann

Excusée : MARY Bernadette (pouvoir à DAVY Christelle), OGER Marie

Secrétaire de séance : GALLARD Bernard

Le compte rendu de la précédente séance est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.

COMMISSION URBANISME – VOIRIE DES 9 FEVRIER ET 28 FEVRIER (C GOHIER)

Plan local d'urbanisme

C GOHIER donne lecture du compte rendu de la première réunion relative à la révision simplifiée du P.L.U., il précise que la prochaine rencontre est prévue le 15 mars et propose aux élus intéressés d'y participer ou de faire part de leurs observations éventuelles aux membres de la commission.

Programme de voirie 2011

Il présente le programme de voirie 2011 en précisant qu'il sera défini des priorités pour tenir compte de l'enveloppe budgétaire accordée dans le BP 2011

Etude éclairage public

L'entreprise MONNIER est venue présenter les conclusions de son étude. Il en ressort que l'essentiel de la dépense est constitué des abonnements d'électricité, le fournisseur va être contacté pour essayer de réduire ces montants. Quelques travaux permettront également de diminuer le nombre des comptages. Une étude chiffrée permettra d'établir des priorités.

COMMISSION ANIMATION – CULTURE - SPORTS DU 9 FEVRIER (B GALLARD)

Randolitaine :

Le bilan de la manifestation 2010 a été dressé et quelques modifications seront à apporter pour améliorer la prochaine édition.

Le bilan financier présente un excédent de 444.54 €

Subventions

B GALLARD informe ses collègues de la modification de la méthode de calcul des subventions qui tient désormais compte du nombre de licenciés communaux et extra communaux, cela a conduit à des variations de subventions entre club par rapport à l'an passé et à une augmentation globale du montant attribué. Afin de rester dans l'enveloppe de crédits 2010, la commission propose de réduire la subvention octroyée à la Maison de Retraite au titre de l'animation (474 € au lieu de 1000 €).

Le Maire propose de ne pas répercuter intégralement l'impact des subventions sportives sur les subventions animations en considérant qu'il s'agit d'un encouragement communal au développement de l'animation locale

Un vote à main levée donne les résultats suivants :

Propositions de la commission concernant les subventions aux associations sportives :

Votants : 18
 Pour : 11
 Contre : 4
 Abstentions : 3

Propositions de la commission concernant la subvention de 474 € liée à l'animation à la Maison de Retraite :

Votants : 18
 Pour : 6
 Contre : 8
 Abstentions : 4

Proposition d'attribuer à la Maison de Retraite une subvention de 700 €

Votants : 18
 Pour : 12
 Contre : 5
 Abstentions : 1

Ces subventions seront reprises dans la délibération globale.

Investissements

B GALLARD rappelle qu'une enveloppe a été programmée dans le cadre de la préparation du BP 2011 : 10000 € pour du matériel de gymnastique (réparation et acquisition) et le décompactage du terrain de foot ball stabilisé, il rappelle que conformément à la ligne de conduite adoptée depuis de nombreuses années, les investissements pour le club de foot ball seront gelés durant 3 années.

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX DU 14 FEVRIER (D ABLINE)

Logement locatif 39 bis, Rue d'Anjou

Le diagnostic amiante sollicité par la Commune confirme la présence de ce matériau dans l'isolation du grenier, il y a donc obligation de désamiantage. L'ensemble des travaux de mise aux normes (isolation, ventilation, désamiantage...) s'élèvent à la somme de 16 810 € HT selon l'expert désigné. La commission serait d'avis de vendre cet immeuble qui va nécessiter régulièrement des investissements pour un revenu modeste. Il conviendra de vérifier qu'une telle opération ne bloquera pas une éventuelle extension de l'école.

Eglise de VILLEDIEU

D ABLINE présente les rapports de l'A.P.A.V.E. qui stipule que la flèche de l'église nécessite une surveillance annuelle désormais et que de nouvelles purges la fragiliseraient.

Concernant les voûtes, il est préconisé une intervention sur la charpente pour soulager celles-ci. Une surveillance régulière, avec pose de témoins pour vérifier l'écartement de la structure, est également souhaitée.

Programme bâtiments communaux 2011 :

Des devis pour l'étanchéification de la façade de la Poste et la protection du bar du basket à la salle de sports n°2 sont en attente.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES DU 16 FEVRIER (C DAVY)

Transports scolaires

Le transport scolaire du midi vers le restaurant scolaire est maintenu à la rentrée prochaine pour les enfants de l'école de LA BLOUERE, l'arrêt se fera à l'Allée des Jardins près de l'entrée principale du restaurant scolaire. La suppression de ce service ne pourra intervenir qu'après regroupement des écoles privées sur le site de St Joseph.

Les enfants de l'école F DOLTO et de St Joseph se rendront au restaurant à pied, les modalités de ces liaisons restent à définir (personnel d'encadrement)

Subventions

Les propositions de la commission seront reprises dans la délibération globale.

Nouveau restaurant scolaire

Une rencontre a eu lieu avec le personnel du restaurant sur le fonctionnement de la fourniture de repas à la Maison de l'enfance : une organisation a été définie avec 3 agents préparant les repas à tour de rôle lors des vacances scolaires.

Les nouvelles cuisines, conformes aux normes d'hygiène, vont nécessiter la présence d'une seconde personne en cuisine pour les préparations froides et desserts environ 2 heures par jour.

La mise en place d'un self va obliger vraisemblablement à une augmentation du nombre d'agents de surveillance de la cour

Nouveau mobilier :

il est nécessaire d'acheter quelques tables et chaises en complément de mobilier pour la partie maternelle du restaurant

Pour le self service, il est demandé l'achat de chaises pouvant s'accrocher au plateau des tables pour faciliter les opérations de ménages.

Afin d'améliorer l'hygiène en permettant un lavage du linge (serviette, linge de cantine, vêtements de travail,...) sur le site, il est demandé un lave linge et un sèche linge. Des devis vont être sollicités près d'entreprises spécialisées pour une décision ultérieure.

Le Maire demande à ce que l'étude de l'impact financier du personnel supplémentaire soit précisée pour la fixation du prix des repas 2011 – 2012 qui doit intervenir début juin.

COMMISSION INFORMATION – COMMUNICATION – PATRIMOINE DU 22 FEVRIER (JP DENECHERE)

JP DENECHERE fait le compte rendu de l'avancement de la réalisation et du sommaire de l'Echo Théopolitain N°6 devant paraître fin mars

Différentes informations sur les sites Internet de la commune et intercommunaux sont apportées

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

AC 171	5 Rue d'Anjou (décision prise par le Maire sur délégation)
ZE 149	17 Rue de l'Herbaudière

DEMANDEURS D'EMPLOI :

La liste des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE s'établit comme suit :

Inscrits :	111
Dont femmes :	73
Dont personnes indemnisables :	93

SUBVENTIONS SPECIALES

Le Maire propose au Conseil Municipal les subventions spéciales qui relèvent de sa compétence. Il propose également de répartir l'examen de ces subventions entre les différentes commissions communales pour 2012. comme suit :

<u>Subvention</u>	<u>Commission</u>
Fondation du Patrimoine	Information Communication Patrimoine
Association des anciens combattants	Animation Culture Sports
Amicale des pompiers de GESTE	« « «
Repas des Aînés	« « «
C. A.U.E.	Urbanisme
Cotisation Multiservices	Affaires Sociale et Scolaires

Opérations Humanitaires	«	«	«
Missions dans le Tiers Monde	«	«	«
Cotisation F.D.G.D.O.N	Environnement		

Les subventions seront reprises dans la délibération globale.

2011.03.01. RACCORDEMENT AU RESEAU BT DU PROJET DE SECTEUR D HABITATION POHU – CONVENTION AVEC LE S.I.E.M.L.

Le Conseil Municipal, après délibération,
 VU la délibération d'adhésion au S.I.E.M.L.
 VU le détail estimatif des travaux de desserte basse tension du secteur d'habitation du petit manoir (3 lots) pour un montant de 6 995.85 € HT
 DECIDE de participer financièrement aux travaux cités ci-dessus comme suit :
 Par règlement des mémoires des sommes dues par le SIEML du montant de 1365.11 € HT maximum
 Nature des travaux : extension basse tension

TRAVAUX S.I.E.M.L.	FINANCEMENT S.I.E.M.L. (frais de dossier inclus)	PARTICIPATION COMMUNALE
Basse tension	6 995.82 €	1 365.11 €
Total H.T.	6 995.85 €	1 365.11 €

Il est décidé de répercuter cette participation sur le bénéficiaire par l'intermédiaire d'une Participation pour Voirie et Réseaux lorsque les superficies concernées seront connues.

2011.03.02. SUBVENTIONS 2011 :

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde les subventions suivantes :

COMMISSION ANIMATION CULTURE SPORT

Associations culturelles et d'animation	2011	nb habitants	px unit
Bibliothèque théopolitaine (1,52/habitant)	3 600,00 €	2368	1,52 €
Animation Maison de retraite St Joseph	700,00 €		
Associations sportives	subvention	/stages(4 max)	
Basket	652,00 €	53,50 €	
Tennis	242,00 €	53,50 €	
Gym	849,00 €	53,50 €	
Volley	- €	53,50 €	
Football	1 314,00 €	53,50 €	
Tennis de table	209,00 €	53,50 €	
Badminton	- €	53,50 €	
total	7 566,00 €	1 498,00 €	

SUBVENTIONS SPECIALES

Association	2011
Fondation du Patrimoine	100,00 €
Association des anciens combattants	220,00 €
C.A.U.E de Maine & Loire	142,00 €
Mission Aide au Tiers Monde	250,00 €

Amicale Sapeurs Pompiers GESTE (interventions scolaires)	400,00 €
MULTISERVICES	10,00 €
Opération humanitaire (2 / an maxi x 150 / unit)	250,00 €
total	1 372,00 €

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE

Association	2011
Au service Enfance Angevine	100,00 €
Foyer des Jeunes	400,00 €
total	500,00 €

COMMISSION SOCIALE ET SCOLAIRE

Association	2011	heure	px unit
A.D.M.R. (0.15 €/heure)	1 660,00 €	11064,75	0,15 €
Les Amis de la Santé du M. et L - BEAUPREAU	230,00 €		
Secours Catholique	50,00 €		
A.P.A.H.R.C. (Cholet)	200,00 €		
A.D.A.P.E.I. (Cholet)	90,00 €		
Association Centre de soins (St Macaire)	170,00 €		
La Croisade des Aveugles CHOLET "voir ensemble"	85,00 €		
La Croix d' or (St Macaire)	150,00 €		
A.R.M.A.H. VILLEDIEU	200,00 €		
F.C.P.M.H. secteur JALLAIS BEAUPREAU	150,00 €		
Ass des conjoints survivants BEAUPREAU	80,00 €		
ass des veufs	40,00 €		
Restaurants du coeur	200,00 €		
Bénéficiaires	2011		
Transport scolaire	11 000,00 €		
A.P.E. publique	300,00 €		
Aide aux vacances / enfant			
colo Brétignolles, camp (*)	16,00 €		
autres colo & centre aéré (*)	8,00 €		
Classe transplantée (**)	30,00 €		
total	14 605,00 €		

(*) : par semaine dans la limite de 3 semaines, et pour les enfants de - de 18 ans

(**) : par jour dans la limite de 5 jours

2011.03.03. FOURNITURE DE GAZ POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après examen des offres et délibération, retient l'offre de la société PRIMAGAZ, moins disante, pour la fourniture de gaz combustible des bâtiment communaux. La durée du contrat est fixé à 5 ans à compter de sa signature.

2011.03.04. MODIFICATION EFFECTIF ET HORAIRES DES SERVICES TECHNIQUES – NOUVEAU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les précédentes délibérations fixant ou modifiant le tableau des effectifs du personnel communal et notamment celle en date du 6 octobre 2010.

Il signale que le remplacement de Didier GIBOUIN à compter du 1^{er} juillet 2011 nécessite la création d'un poste d'adjoint technique 2^e classe non permanent à temps complet

Il précise également que l'horaire de travail de l'adjoint technique responsable du restaurant scolaire doit être réactualisé pour tenir compte du surcroît de travail dû à l'augmentation du nombre de rationnaires.

Le Conseil Municipal

DECIDE de modifier le tableau des effectifs en fonction de cette proposition

PRECISE que cette modification prend effet à compter du 1^{er} avril 2011

ADOpte le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS

	Nbre postes ouverts	Nbre poste pourvus	dont TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Cadre d'emplois : Adjoints administratifs	2	2	1 (29.50 h)
Cadre d'emplois : rédacteurs	2	2	
Cadre d'emplois : attachés	1	1	
Cadre d'emplois : Directeur général des services			
FILIERE ANIMATION			
Cadre d'emplois : Adjoints d'animation	2	2	2 (28 - 28)
Cadre d'emplois : animateurs	1	1	
FILIERE TECHNIQUE			
Cadre d'emplois : Adjoints techniques	11	11	8 (22,50 - 33 -29,5 -23,25 -27 -12,12 -11,10 - 27,5)
Cadre d'emplois : Agents de maîtrise	1	1	
FILIERE SOCIALE			
Cadre d'emplois : ATSEM	3	1	1 (10)
Cadre d'emplois : Educateurs jeunes enfants	2	1	2 (32,5 - 30)
Cadre d'emplois : auxiliaires de puériculture	2	2	1 (28)
EMPLOIS OCCASIONNELS - AGENTS NON TITULAIRES			
Adjoints d'animation (période vacances scolaires & augmentation fréquentation)	3		
adjoint technique	1		

LOGEMENT LOCATIF 39 bis RUE D ANJOU – CONTENTIEUX

Le Maire informe le conseil des conclusions de l'avocat de la commune. Suite à la présence d'amiante dans l'isolation du grenier et à la nécessité de faire des travaux de mise aux normes, l'estimation de l'ensemble de ces travaux est de l'ordre de 17 000 € HT.

Face à un tel montant et au risque de voir d'autres travaux survenir à court terme, comparé au faible revenu des loyers que cela génère, le Conseil Municipal est interrogé sur l'opportunité de vendre l'immeuble concerné. Il est précisé qu'une telle vente ne nuira pas à une éventuelle extension de l'école publique car les espaces non bâtis disponibles sont suffisants.

2011.03.05. Vente de l'immeuble communal sis au 39 bis, rue d'Anjou

Le Conseil Municipal est interrogé par le Maire sur le choix de vendre l'immeuble sis au 39 bis rue d'Anjou. Après débat, il décide de voter à bulletin secret :

Votants	:	18
Pour la vente	:	16
Contre la vente	:	1
Abstention	:	1

Le Conseil décide de vendre l'immeuble sis au 39 bis, rue d'Anjou. Les locataires seront informés par courrier immédiatement.

Il invite le Maire à exécuter la présente décision et notamment à demander l'estimation du bien par le service des domaines et Maître LUQUIAU, notaire à GESTE

PROGRAMME DE REHABILITATION DE LOGEMENTS « HABITAT 49 »

Une réunion d'information des locataires s'est tenue récemment en présence de représentants de la municipalité à l'initiative du bailleur HABITAT 49.

Il a été précisé que ces travaux d'entretien réhabilitation sont importants, environ 40 000 € par logement. Une vingtaine de logements sont concernés. La hausse de loyer consécutive sera limitée

2011.03.06. REAMENAGEMENT DE PRETS GAMBETTA LOCATIF – RENOUELEMNT DE LA GARANTIECOMMUNALE

LE FOYER MODERNE a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexes à la présente délibération, initialement garantis par la commune de VILLEDIEU LA BLOUERE

Pour 3 prêts, le réaménagement consiste en leur regroupement sous un seul et même contrat de prêt (« contrat de compactage N°19 »), assorti de nouvelles conditions de remboursement.

En conséquence, la commune de VILLEDIEU LA BLOUERE est appelée à délibérer en vue d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement desdits prêts.

Le Conseil Municipal

Vu le rapport établi par le Maire

La garantie de la commune de S VILLEDIEU LA BLOUERE est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

DELIBERE

Article 1 : La commune de VILLEDIEU LA BLOUERE accorde sa garantie pour le remboursement,

- du prêt réaménagé référencé en annexe 1, issus du regroupement des prêts référencés dans l'annexe 2.

selon les conditions définies à l'article 3, contracté par LE FOYER MODERNE auprès de la Caisse des dépôts et consignations, à hauteur de la quotité indiquée dans le tableau, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 2 : En conséquence, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre de l'emprunt réaménagé, la commune de VILLEDIEU LA BLOUERE s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Les nouvelles caractéristiques du prêt réaménagé sont indiquées, dans l'annexe 1.

Les caractéristiques modifiées s'appliquent aux montants réaménagés du prêt référencé dans le tableau annexé à la date d'effet du contrat de compactage constatant le réaménagement jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 4 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de compactage qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Certifié exécutoire, le Maire

QUESTIONS DIVERSES

Présentation de la commune à la télévision :

Télévision Locale Choletaise propose de faire une présentation de la commune avec trois interview : le Maire, un chef d'entreprise (l'entreprise G.S.A. sera sollicité) et un responsable associatif qui reste à choisir.

Vandalisme et cambriolage :

Mr le Maire informe ses collègues de 2 évènements récents :
La destruction de la borne d'alimentation électrique du marché dont le remplacement va coûter environ 1800 €

Le cambriolage du Foyer des Jeunes qui a été vidé de ses équipements et qui entraîne la détérioration de la porte d'entrée. Le Maire et l'association ont porté plainte.

Courrier du Foyer des Jeunes

Le bureau de l'association sollicite la municipalité pour trouver une solution au problème du local vétuste.

Du débat qui s'ensuit, il ressort qu'il est nécessaire de réétudier l'aménagement du site du grand pré, il sollicite Daniel ABLINE et Bernard GALLARD pour définir les besoins associatifs.

Le site pourrait accueillir la bibliothèque, le foyer des jeunes, l'association paroissiale et peut être d'autres salles de réunions selon l'espace.

Une autre hypothèse est abordée : l'acquisition ou la location d'un module type « Algeco » qui aurait l'avantage d'offrir une réponse rapide aux sollicitations et donnerait du temps à une réalisation adaptée dans les bâtiments existants.

Un courrier proposant une rencontre à l'association du foyer des jeunes va être envoyé rapidement.

La mise à disposition de l'ancien bureau de poste est également évoqué mais semble peu compatible avec l'utilisation du local par le centre de soins infirmiers et d'autres usages associatifs.

L'ordre du jour étant épuisé ont signé au registre les membres présents.